

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Pascal DIDTSCH.

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Laure BONMARTEL à Françoise TURMEL, Chantal HERVIEU à Françoise ROUTIER, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT à Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC à Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN à Ulrich SCHLUMBERGER, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Simon JARAIE à Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Camille DAEL, Pierre JALET, Justine REPEL

Date de la convocation : 29 juin 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE CAPITULAIRE

Exposé des motifs :

Il est proposé de permettre la location de la salle capitulaire à des organismes extérieurs. Cette prestation peut permettre d'offrir un espace de qualité historique, inscrit aux Monuments Historiques, un cadre privilégié pour l'organisation d'événements.

La location peut se faire à la journée ou à la soirée.

Tarifs prenant en compte l'ensemble des frais inhérents au fonctionnement du site (chauffage, internet, sanitaires, etc...) excepté l'entretien, qui est un supplément obligatoire, eu égard à la qualité de patrimoine et culturelle du site :

Location de la salle capitulaire	Journée	500 €
	Soirée	300 €
	Journée + soirée	750 €
	Demi-journée	250 €
	Forfait entretien en supplément	100 €
	Cautiion	500 €

Les locataires seront soumis au règlement intérieur du site, dont un exemplaire leur sera remis.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

- Valider le principe de la location de la salle capitulaire,
- Valider les tarifications proposées.

Délibération :

Vu Le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable des membres de la commission " *Culture, Patrimoine et Sport* " du lundi 27 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** le principe de la location de la salle capitulaire
- **D'ADOPTER** la grille tarifaire ci-dessous

Location de la salle capitulaire	Journée	500 €
	Soirée	300 €
	Journée + soirée	750 €
	Demi-journée	250 €
	Forfait entretien obligatoire en supplément	100 €
	Caution	500 €

Pour copie certifiée conforme